

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corse-du-Sud

COMMUNE de CUTTOLI-CORTICCHIATO

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 16

Qui ont pris part à la délibération : 9

Dont pouvoirs : 0

Date de la convocation : 02/01/2025

Date d'affichage : 09/01/2025

L'an **deux mil vingt cinq, le six janvier, à 18h00**, le Conseil Municipal de la commune de **CUTTOLI-CORTICCHIATO**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean-Baptiste BIANCUCCI**.

Étaient présents : M. Jean-Baptiste BIANCUCCI, M. Jean Toussaint MICALETTI, M. Joseph FRATONI, M. Jean-Baptiste TORRE, Mme Céline PAOLETTI, Mme Marie-Paule CRUCIANI, M. Jean Nicolas ANTONIOTTI, Mme Martine FRATONI, M. Philippe CHIAPPE.

Étaient absents excusés : -

Étaient absents non excusés : M. Jérôme PIERLOVISI, Mme Sarah SENTENAC, Mme Pascale Lydia SAULI ANDARELLI, Mme Isabelle

TORRE TEMAROHIRANI, Mlle Pauline TORRE, Mlle Inès Angéllina TRAORE DIT LEROUX, M. Jean-Baptiste VINCIGUERRA.

Procurations : -

Secrétaire : PAGANELLI Stéphanie.

OBJET : DELIBERATION AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI PERMANENT POUR FAIRE FACE A UNE VACANCE TEMPORAIRE D'EMPLOI DANS L'ATTENTE DU RECRUTEMENT D'UN FONCTIONNAIRE ARTICLE L. 332-14 DU CODE GENERAL DE LA FONCTION PUBLIQUE

Délibération n° : MA-DEL-2025-001

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un emploi permanent peut être occupé par un agent pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire pour les besoins de continuité du service conformément à l'article L. 332-14 du code général de la fonction publique.

Il précise que les besoins de la collectivité ont nécessité la création d'un emploi permanent de Adjoint Administratif Territorial relevant de la catégorie hiérarchique C et relevant du grade d'Adjoint Administratif Territorial par délibération en date du 06 janvier 2025 à temps complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35ème et qu'il n'est pas possible de pourvoir ce poste par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, Monsieur le Maire propose l'établissement d'un contrat à durée déterminée d'une durée d'un an. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque, au terme de la durée d'un an, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent sur le grade d'Adjoint Administratif Territorial relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions suivantes , gestion des élections, gestion de l'urbanisme, gestion de l'état-civil, et gestion des affaires générales à temps complet à raison de 35/35ème, pour une durée déterminée de un an.

- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 64131 du budget primitif 2025.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

VOTANTS : 9
POUR : 9
CONTRE : 0
ABSENTION : 0
NON PARTICIPATION : 0

Certifiée exécutoire après transmission à la
Préfecture de Corse-du-Sud et publication par
voie d'affichage le 09/01/2025

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Jean-Baptiste BIANCUCCI

